

ATLANTICO BUSINESS

26 novembre 2025

## Les entreprises françaises se résignent au déclin et n'attendent rien des six prochains mois

Selon le baromètre annuel du cabinet Arc/Ifop, 90 % des entreprises interrogées ne prévoient aucune croissance de leur activité dans les 6 prochain mois.

 Jean-Marc Sylvestre ↗

4 min de lecture

Alors que jusqu'à maintenant, le monde des affaires avait réussi à se protéger par résilience des bouleversements géopolitiques, et des incertitudes du climat politique, le baromètre établi chaque année par le Cabinet ARC, en partenariat avec l'IFOP, **confirme que la grande majorité des entreprises françaises se résignent au déclin...**

Cette enquête analyse leur perception de la conjoncture économique, les enjeux liés au financement de leur trésorerie, leurs attentes et l'impact des retards de paiement sur leur activité. Elle porte sur 200 entreprises de 50 salariés et plus qui ont été interrogées entre le 9 et le 29 octobre 2025.

Alors qu'en théorie, l'installation du gouvernement de Sébastien Lecornu a apporté un peu de stabilité et la quasi assurance d'une gouvernance donc une meilleure visibilité, il s'avère que la grande majorité des entreprises se replient sur elles-mêmes et se résignent au déclin, ou impuissance dans les 6 prochains mois.

**Les principaux enseignements de l'étude sont clairs et apportent un changement assez net avec le climat de l'année dernière.**

**1<sup>er</sup> point : 72 % des entreprises interrogées prévoient une stabilité de leur activité au cours des six prochains mois**, elles sont 18 % à **en anticiper le recul**, ce qui représente une hausse de 4 points sur six mois. Seulement 10 % envisagent une **croissance**, un taux en baisse de 2 points en six mois, de 8 points en un an et le **plus bas enregistré depuis le Covid** (13 % en septembre 2020).

**2<sup>e</sup> point : 71 % estiment que la situation des entreprises s'est dégradée** sur un an et 2 entreprises sur 3 (67%) estiment que le contexte économique actuel va freiner leurs clients dans leurs opérations d'investissements.

**3<sup>e</sup> point : Les chefs d'entreprise se déclarent très pessimistes sur l'avenir. 89 % se disent convaincus que la situation économique française va se dégrader au cours des six prochains mois.**

**Les risques d'instabilité politique constituent la principale crainte pour 75% des entreprises interrogées.** Plus précisément, ils s'attendent à des problèmes sociaux (67%) et l'augmentation de la pression fiscale (55%). D'ailleurs, elles ne sont plus que 55% (-10 points vs avril 2025) à penser que la stabilité politique et le vote d'un nouveau budget seront de nature à redonner confiance aux agents économiques (banques, entreprises, ménages) et relancer la croissance.

**4<sup>e</sup> point : Près de 6 entreprises sur 10** (56 %, soit une hausse de 4 points en six mois) estiment qu'il faudra entre 3 et 5 ans, voire davantage, pour effacer les effets des différentes crises sur leur santé financière. Toutefois, 44 % des dirigeants anticipent un rétablissement sous un à 2 ans.

**5<sup>e</sup> point : La quasi-totalité des entreprises consultées (97 %) estiment que le contexte économique entraînera une hausse des dépôts de bilan chez leurs clients ;** pour plus de 3 sur 10 (33 %), cette augmentation sera importante, voire extrêmement importante. Par ailleurs, près de 3 sociétés sur 10 (28 %) considèrent que leurs clients ne seront pas en mesure d'honorer le remboursement de leurs créances (PGE, URSSAF, factures...), dans un contexte où :

- 8 entreprises sur 10 sont **convaincues du désengagement des établissements bancaires** vis-à-vis des TPE/PME ayant utilisé leur PGE et ne l'ayant pas encore remboursé ;
- Plus de 4 sur 10 observent que, au regard de la situation économique actuelle, **les assureurs-crédit se désengagent des TPE/PME** ;
- **66 %** des entreprises estiment que **les dirigeants de TPE/PME ne bénéficient pas d'un accompagnement juridique suffisant** pour prévenir et gérer les difficultés financières de leur société (mandat ad hoc, conciliation, redressement judiciaire simplifié, etc.).

**Conséquences immédiates : la majorité des entreprises ont mis le pied sur le frein. Ça bloque au niveau des investissement et des projets d'embauches.** 75% des entreprises interrogées compensent les besoins en trésorerie en premier lieu par l'allongement des délais de paiement des fournisseurs, loin devant le recours à leur découvert bancaire (54%). 55% des répondants déclarent utiliser l'affacturage, un outil jugé cependant trop coûteux et peu rentable par 89% des entreprises.

La quasi-totalité des sociétés interrogées (**98%**) estiment que les délais de paiement de leurs clients ne se sont pas améliorés et, pour 22% (en hausse de 6 points sur 6 mois), qu'ils se sont dégradés par rapport à l'année dernière. Le retard moyen de paiement est de 17,3 jours. Il y a donc à nouveau un risque de contagion ..

Pour, Denis LE BOSSÉ, le Président du Cabinet ARC, « *le niveau de pessimisme élevé est donc très inquiétant : 90% des sociétés interrogées ne prévoient pas de croissance de leur activité et 89 % des dirigeants anticipent une dégradation de la situation économique dans les six prochains mois. Alors que l'instabilité politique est leur principale crainte, 71 % estiment que la situation des entreprises s'est dégradée sur un an et 56 % considèrent qu'il faudra encore entre trois et cinq ans pour effacer les effets des dernières crises sur leur santé financière. Sur le plan opérationnel, les entreprises observent une détérioration des pratiques de paiement : 22 % constatent une aggravation des délais de règlement et 75 % déclarent que c'est en premier lieu via l'allongement des délais de paiement de leurs fournisseurs qu'elles font face à leurs besoins de trésorerie* ».

#### **A propos de « Cabinet Arc ».**

Le Cabinet ARC, acteur majeur de la gestion du poste client et du recouvrement de créances, accompagne les entreprises depuis plus de 35 ans en phase pré-contentieuse grâce à son activité de relances en marque blanche et en phase contentieuse par l'application de stratégies de recouvrement novatrices.

Depuis près de 15 ans, le Cabinet ARC publie un Baromètre annuel en collaboration avec l'IFOP qui vise à mettre en évidence la perception par les entreprises de l'évolution de leur activité et de l'avenir économique de la France, du financement de la trésorerie des TPE/PME et des pratiques en matière de délais de paiement. Ce Baromètre est devenu un indicateur de référence sur les problématiques du financement des entreprises et de leur santé financière.